

Le 17 mai 2023

Arrêté n° 2023.05.543A

DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL  
A Monsieur Karim BENSID HAMED  
CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Montélimar,


Vu le Code Civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Karim BENSID HAMED est délégué pour exercer, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil le 20 MAI 2023..

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme).



Maire

